



LIVRET DE FORMATION BAFA



Nom - Prénom :

• _____

Date de naissance - Commune de résidence :

• _____

Date du rendez-vous d'information - CCB2V :

• _____

Choix de l'organisme de formation :

Dates Formation Base : _____

Dates Stage Pratique : _____

Dates Formation Approfondissement : _____

RÈGLEMENT DU FINANCEMENT BAFA



La demande d'aide doit impérativement être formulée avant le démarrage de la formation. Tout stage engagé ou terminé ne fera l'objet d'aucune prise en charge.



Formation Base
8 jours min.

Stage
Pratique
14 jours min. *

Formation
Approfondissement
6 jours min.



* La durée du stage pratique peut être fractionnée sur deux parties maximum, à condition de comprendre un minimum de 4 jours

Conditions d'obtention d'une aide :

- . Vous devez impérativement avoir 16 ans révolus au premier jour de la première session de formation. (18 ans pour le BAFD)
- . Réaliser l'ensemble de la formation BAFA.
- . Etre résidant d'une des 34 communes de la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez participer à la formation mais ne pourrez bénéficier de l'aide financière de la CCB2V.
- . Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de votre session de formation de base et le premier jour de votre stage pratique.
- . La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Un remboursement sera demandé si ... :

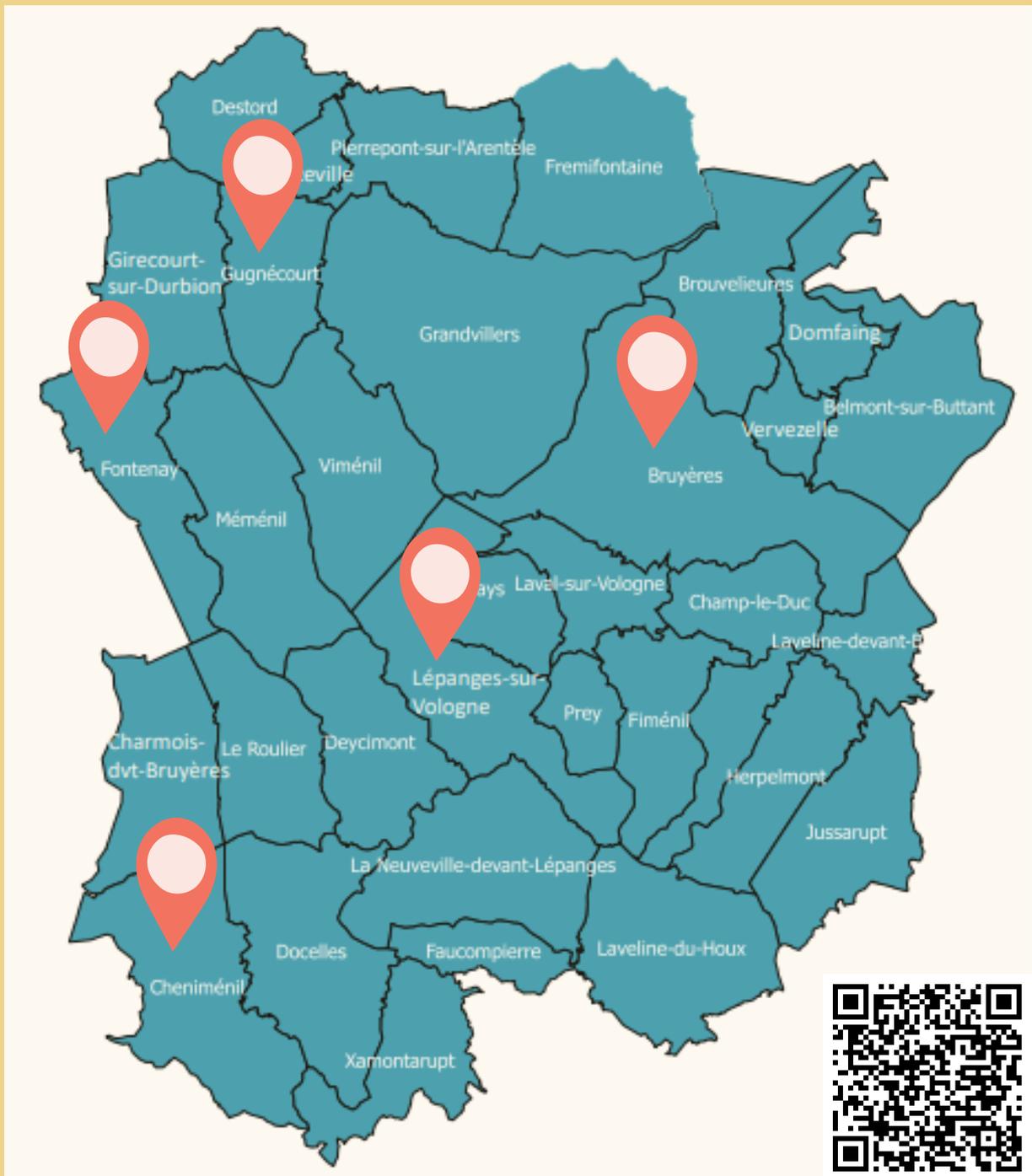
- Un candidat ne fournit pas le livret de formation signé et tamponné par l'organisme ou la structure.
- Un candidat n'effectue pas son stage pratique dans le temps imparti, ou le cas échéant, qui ne valide pas ses formations (base et approfondissement) dans le temps imparti et/ou qui ne finalise pas son cursus de formation devra rembourser l'aide engagée par la CCB2V.

Date et signature
du candidat,

Signature du représentant légal,
pour les candidats mineurs

INFOS PRATIQUES

Où faire son stage pratique sur notre territoire?



Un autre diplôme après le BAFA : le BAFD

Dès 18 ans, vous pouvez préparer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) qui permet d'exercer la fonction de directeur pour une durée de 5 ans.

Si vous êtes intéressé, contactez-nous !

Pour en savoir plus :



LE MONTANT DES AIDES

Une prise en charge à hauteur de 50% des montants du prestataire retenu par la CCB2V (tableau ci-dessous), toutes aides déduites de la CAF.

Si toutefois vous souhaitez une autre formation organisée par un prestataire extérieur à celui retenu par la CCB2V, alors la prise en charge sera à hauteur de 50% du coût de la formation indiquée dans le tableau ci-dessous, toutes aides déduites de la CAF.

La somme sera versée directement à l'organisme de formation sur présentation d'une facture et d'une attestation de présence.

Coût de la formation BAFA :

	Formation de base		Formation d'approfondissement	TOTAL
	Personne bénéficiaire de l'aide CAF *	Personne ne pouvant pas prétendre à l'aide CAF *	Aide CNAF **	
Coût formation (avec adhésion)	471 €	471 €	401 €	872 €
Aide CAF/CNAF	300 €	/	200.00 €	500€
Reste à charge	171 €	471 €	201 €	
Aide CCB2V (50%)		235.50 €	100.50 €	
Reste à la charge final	85.50 €	235.50 €	100.50 €	186 € ou 336 €



Ne zappe pas la carte ZAP!

SUITE DE LA DÉMARCHE

La CCB2V vous accompagne donc financièrement dans votre formation. Ce rendez-vous a permis de découvrir votre motivation et d'entamer une pré-inscription.

Pour la suite de la démarche, nous vous invitons à contacter votre organisme de formation, notamment pour :

- l'envoi de la fiche d'inscription avec le chèque de caution
- le coupon de télépaiement ZAP
- les éléments pratiques à obtenir

Nous vous invitons à revenir vers nous à chaque étape de votre formation afin d'avoir un suivi de votre parcours et permettre un accompagnement personnalisé.

INFORMATIONS SUR LES AIDES

Bourse CAF 88 (sur le stage BAFA et BAFD BASE uniquement)* :

Si vous êtes allocataire ou ressortissant·e du régime général, une bourse CAF de 300 € est attribuée pour le BAFA et BAFD BASE en fonction du quotient familial de référence.

Aide à la formation d'approfondissement (CNAF) pour le stage BAFA ** :
Après avoir suivi la session de formation générale, le stage pratique et le stage d'approfondissement, vous pourrez prétendre à une aide à la formation de la CNAF de 200 € qui sera versée au stagiaire, sans conditions de ressources, après avoir complété et validé chaque étape de la formation à l'aide du formulaire [cerfa 11 381-02](#) que l'organisme de formation devra compléter.

Pour les - de 25 ans, vosgien·nes, en possession de la carte ZAP :

Grâce au Conseil Départemental, une aide de 100 € peut être attribuée au détenteur de la Carte ZAP sous réserve d'adhésion. Pour en savoir plus :



Demande d'aide financière

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....
Numéro de téléphone :

Mail :

N° DDCSPP (jeunes.gouv.fr) :

Numéro allocataire CAF ou MSA :

Sollicite une subvention au titre du :

BAFA : Stage base Stage d'approfondissement



Pour les candidats souhaitant une autre formation organisée hors du territoire, merci de nous faire parvenir une attestation de l'organisme sur laquelle figure : le nom, les dates et lieux de l'organisme de formation.

Date et signature,

Signature du représentant légal,
pour les candidats mineurs

Suivi de la formation

FORMATION DE BASE - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SESSION :

Numéro de la déclaration de la session :

Organisme responsable :

Lieu de la session : Code postal :

Déroulement de la session : continu discontinu

Du..... /...../..... au/...../..... Du...../...../..... au/...../.....

Du..... /...../..... au/...../..... Du...../...../..... au/...../.....

Fait le à

Votre signature - Cachet de l'organisme et signature du directeur de la session

STAGE PRATIQUE - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SESSION :

Numéro de la déclaration de la session :

Organisme responsable :

Lieu de la session : Code postal :

Déroulement de la session : continu discontinu

Du..... /...../..... au/...../..... Du...../...../..... au/...../.....

Du..... /...../..... au/...../..... Du...../...../..... au/...../.....

Fait le à

Votre signature - Cachet de l'organisme et signature du directeur de la session

FORMATION D'APPROFONDISSEMENT - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SESSION :

Numéro de la déclaration de la session :

Organisme responsable :

Lieu de la session : Code postal :

Déroulement de la session : continu discontinu

Du..... /...../..... au/...../..... Du...../...../..... au/...../.....

Du..... /...../..... au/...../..... Du...../...../..... au/...../.....

Fait le à

Votre signature - Cachet de l'organisme et signature du directeur de la session



Bruyères Vallons des Vosges

Communauté de communes

Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges

4 rue de la 36 ème division 88600 Bruyères

03.29.57.80.69 - accueil@cc-bruyeres.fr

06.33.04.52.87 - t.becquembois@cc-bruyeres.fr

Protection des données personnelles

Les traitements de données à caractère personnel se font dans le respect du Règlement général sur la protection des données dit « RGPD » n°2016/679, et de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges en sa qualité de responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant pour la gestion de votre demande de financement BAFA/BAFD.

Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public dont est investie par la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges.

Les demandes de subventions sont conservées le temps de leur traitement augmenté des durées de prescription légale. Les dossiers de subvention sont conservés 10 ans après achèvement du contrat en tant que pièces comptables.

Seules les personnes strictement habilitées en raison de leurs missions au sein de la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges auront accès à vos données et ses éventuels sous-traitants.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit d'opposition de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par écrit à l'adresse électronique suivante : dpo@cc-bruyeres.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : à l'attention du DPO – La Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges - 4 rue de la 36 ème division 88600 Bruyères. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL



LA VIE EN
VOSGES
le Département



santé
famille
retraite
services

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRUYÈRES,
VALLONS DES VOSGES VOUS ACCOMPAGNE.